

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

E-0183-4.1 RÉALISATIONS ESTIMÉES AU 30 SEPTEMBRE 2023  
2023-A0016-0183e-280

Le Comité exécutif prend acte du rapport financier intérimaire (réalisations estimées) au 30 septembre 2023, conformément au document **2023-A0016-0183e-280** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-4.2 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024-25  
2023-A0016-0183e-281

Le Comité exécutif, recommande au Conseil de l'Université l'adoption des orientations budgétaires 2024-2025, conformément au document **2023-A0016-0183e-281** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-4.3 MARGE D'EMPRUNTS TEMPORAIRES AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC -  
AUTORISATION  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-270

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément aux documents **2023-A0016-0183e-270** et son **annexe** déposés aux archives :

1. que, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec pour financer ses projets d'investissement subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment ceux sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), dont le montant des emprunts ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre;
2. qu'en plus des limites établies à l'alinéa précédent, les emprunts à contracter comportent les limites et caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 635-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec Financement-Québec, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies.
3. qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

paragraphe 1, il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès de Financement-Québec, pour chacun des Projets;

4. que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès de Financement-Québec, au nom de l'Emprunteur;
5. que, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, à remettre à Financement-Québec une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
6. que le Vice-recteur à l'administration et aux finances, le Secrétaire général, le Vice-recteur adjoint aux finances ou le Trésorier de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
7. qu'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe précédent Vice-recteur à l'administration et aux finances, le Secrétaire général, le Vice-recteur adjoint aux finances ou le Trésorier de l'Emprunteur, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer tout remboursement sur cette marge;
8. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

E-0183-4.4 CAMPUS DE MONTRÉAL - CENTRALE THERMIQUE - REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES DÉCLASSIFICATION (PROJET 55776) - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-282

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-282** déposé aux archives, autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, la Convention découlant de l'aide financière accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour le projet de la Centrale

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

thermique (512) – Site de la montagne - Remplacement de chaudières  
Déclassification - projet 55776.

E-0183-4.5 PAVILLON ROGER-GAUDRY - APPEL D'OFFRES POUR CONSTRUCTION ET  
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS - REMPLACEMENT DES TOURS D'EAU ET DES  
REFROIDISSEURS (PROJET 78191) - AMENDEMENT À LA RÉOLUTION  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-272

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-272** et son  
**annexe** déposés aux archives :

- amende le troisième paragraphe de la résolution E-0172-5.8 adoptée le 4 octobre 2022 afin de clarifier que le montant maximal est de 7 170 710 \$ (avant taxes), soit 6 235 399 \$ plus 15 %. Ce montant inclut le montant d'acquisition d'équipements pour le remplacement des tours d'eau nos 3 et 4 et des refroidisseurs nos 3 et 4, évalué à environ 1 000 000 \$ (avant taxes);

le paragraphe amendé se lit donc comme suit :

- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi et à la réalisation du contrat de service d'un entrepreneur général pour des travaux de construction, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un montant maximal de 7 170 710 \$ (avant taxes) incluant le montant d'acquisition d'équipements pour le remplacement des tours d'eau nos 3 et 4 et des refroidisseurs nos 3 et 4, évalué à environ 1 000 000 \$ (avant taxes), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0183-4.6 SAINT-HYACINTHE - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJETS  
POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE ANIMALIER (PROJET 55745) -  
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-273

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-273** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des immeubles à procéder à un appel d'offres public en gestion de projet, fondé sur le mode d'adjudication d'évaluation de la qualité et prix ajusté le plus bas, pour l'élaboration des phases de planification, de réalisation et de clôture pour la construction du Pôle animalier au campus de Saint-Hyacinthe, conformément à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique et pour rendre les services requis dans le

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

cadre de ce Projet; l'appel d'offres devra indiquer explicitement que le contrat à conclure, d'une **durée de cinq (5) ans**, d'un montant total maximal de **3,3 M\$ (avant taxes)**, contiendra une clause de résiliation de la part de l'Université de Montréal, dans l'éventualité où la suite du projet ne serait pas approuvée par le Conseil des ministres;

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat ainsi que le contrat susmentionné avec le soumissionnaire qui aura été retenu comme suite à l'appel d'offres public, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, si requis en vertu du Règlement 10.6.

E-0183-4.7 SAINT-HYACINTHE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE, STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE ANIMALIER (PROJET 55745) - AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-274

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-274** déposés aux archives, autorise :

- la Direction des immeubles à procéder à des appels d'offres publics basés sur le mode de l'adjudication « qualité » pour les services professionnels en architecture, en génie mécanique et électrique, en génie structure et génie civil pour l'élaboration des phases de planification, de réalisation et de clôture pour la construction du Pôle animalier, conformément à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique et pour rendre les services requis dans le cadre de ce Projet. Les appels d'offres devront indiquer explicitement que les contrats à conclure, d'une durée de cinq (5) ans, d'un montant total maximal de **17 M\$ (incluant contingences et taxes ristournées)**, contiendront une clause de résiliation de la part de l'Université de Montréal, dans l'éventualité où la suite du Projet ne serait pas approuvée par le Conseil des ministres;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat ainsi que les contrats susmentionnés avec les soumissionnaires qui auront été retenus comme suite aux appels d'offres publics, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, si requis en vertu du Règlement 10.6.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

E-0183-4.8 RÉGIME DE RETRAITE DE L'UDEM - DÉLÉGATION DE L'ADMINISTRATION  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-265

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-265** et son **annexe** déposés aux archives :

- approuve l'acte de délégation de l'administration du Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM);
- autorise **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances, à signer le ou les documents requis au nom de l'Université de Montréal.

E-0183-4.9 PAVILLON J.-ARMAND-BOMBARDIER - AUTORISATION DE SIGNER LA  
TRANSACTION DE VENTE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-285

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

E-0183-4.10 FACULTÉ DE MÉDECINE AU 888, BOUL. DE MAISONNEUVE - ACHAT  
D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-286

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-286** déposés aux archives, autorise :

- la Direction des approvisionnements, au bénéfice de la Direction des technologies de l'information, à procéder à un appel d'offres public fondé sur le plus bas prix conforme, pour un contrat d'acquisition d'équipements audiovisuels, la garantie d'une durée de trois (3) ans et l'installation, visant l'emménagement d'une partie de la Faculté de médecine aux locaux locatifs situés au 888, boul. de Maisonneuve, Montréal;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour l'acquisition d'équipements audiovisuels, la garantie et l'installation, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un montant total maximal de **2 519 000 \$ (avant taxes)**, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6).

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

E-0183-4.11 FONDS SINO-CANADIEN BIN ZHANG-NIU GENSHENG – BOURSES D'ÉTUDES ET STATUE – RÉAFFECTATION DES FONDS  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-283

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-283** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

- la réaffectation du solde du Fonds sino-canadien des bourses d'études Bin Zhang-Niu Gensheng lié à l'Entente de donation et de création d'un fonds signée le 1<sup>er</sup> juin 2016, vers le soutien d'activités de recherche et de formations d'étudiants et étudiantes en lien avec l'action internationale et la démocratie. Cette répartition doit se faire dans une proportion de 60% vers le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et 40% pour le vice-rectorat partenariats communautaires et internationaux;
- la réaffectation du solde du Fonds sino-canadien Bin Zhang-Niu Gensheng (statue) lié à l'Entente de donation et de création d'un fonds signée le 1<sup>er</sup> juin 2016 à l'institution muséale de l'Université (Galerie de l'Université de Montréal) pour l'entretien du patrimoine, des monuments et des œuvres.

E-0183-4.12 PROPOSITION D'AFFAIRES MONDIALES CANADA - UNITÉ DE SANTÉ INTERNATIONALE - AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA - CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE - SYSTÈME DE SANTÉ RÉSILIENTS AMÉRIQUES - APPROBATION  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-259

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-259** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve
  - 1) Le dépôt, au nom de l'Université de Montréal, de la proposition à Affaires mondiales Canada (« AMC ») en vue de la réalisation du projet de coopération internationale « *Sante mwen dwa mwen / Mi salud mis derechos*» et de tout document requis dans le cadre du dépôt de la proposition, et
    - Autorise la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Valérie Amiraux, à signer la Proposition et tous les documents accessoires dont les déclarations requises par AMC au soutien de la Proposition;
    - Autorise la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, **Valérie Amiraux**, conjointement avec le secrétaire

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

général, **Alexandre Chabot**, à signer la Convention intérimaire, après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques et tout document requis dans le cadre du dépôt de la proposition;

Si AMC retient la Proposition,

- approuve

1) La conclusion de l'Accord de contribution à intervenir avec AMC; et,

2) La conclusion de la Convention définitive de partenariat à intervenir avec AFSC et le CECI.

- autorise la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, **Valérie Amiraux**, conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer :

1) L'Accord de contribution;

2) La Convention définitive de partenariat;

Après que ceux-ci auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0183-4.13 INSTITUT MICHAEL D. PENNER SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-275

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-275** et son **annexe** déposés aux archives :

- approuve les statuts révisés de l'Institut Michael D. Penner sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) conformément au document 2023-A0016-0183e-275.1;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, **Marie-Josée Hébert**, à signer toute entente nécessaire à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'Institut Penner, dont l'entente interinstitutionnelle, ainsi que tout amendement ou tout renouvellement, après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques de l'Université de Montréal.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

E-0183-5.1 CHAIRE JEANNE-ET-LOUIS-LÉVESQUE EN GÉNÉTIQUE DES MALADIES DU CERVEAU DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-276

Le Comité exécutif nomme **Jacques Michaud**, professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Jeanne-et-Louis-Lévesque en génétique des maladies du cerveau de l'Université de Montréal, et ce, pour un troisième mandat de cinq (5) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 20 novembre 2028, conformément au document **2023-A0016-0183e-276** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-5.2 CHAIRE DE RECHERCHE MARCEL ET ROLANDE GOSSELIN EN NEUROSCIENCES COGNITIVES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES DU SPECTRE AUTISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL À L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ET À L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE - NOMINATION DU TITULAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-277

Le Comité exécutif nomme **Laurent Mottron**, professeur titulaire au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire de recherche Marcel et Rolande Gosselin en neurosciences cognitives fondamentales et appliquées du spectre autistique de l'Université de Montréal à l'Hôpital Rivière-des-Prairies et à l'Hôpital Sainte-Justine, et ce, pour un quatrième mandat de cinq (5) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 20 novembre 2028, conformément au document **2023-A0016-0183e-277** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-5.3 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-279

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0183e-279** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- **Daniel P. Turgeon**, professeur agrégé au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire, au Comité d'éthique de la recherche clinique (CERC) à titre de membre chercheur régulier ayant une expertise dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche relevant de l'autorité du CERC, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 31 mai 2026;
- **Bernadette Ska**, neuropsychologue et professeure retraitée de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, à titre de présidente du Comité d'éthique de la recherche en éducation et en psychologie

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

(CEREP) et de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 31 mai 2026;

- **Mathieu Landry**, chercheur postdoctoral au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, au Comité d'éthique de la recherche en éducation et en psychologie (CEREP) à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 31 mai 2026;
- **David Richard**, étudiant à la maîtrise en psychologie, au Comité d'éthique de la recherche en éducation et en psychologie (CEREP) à titre de membre substitut étudiant, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 31 mai 2026;
- **Mylène Ratelle**, professeure adjointe au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique, au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES) à titre de membre chercheuse régulière ayant une expertise dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 31 mai 2026;
- **Bilkis Vissandjée**, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES) à titre de membre chercheuse régulière ayant une expertise dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 31 mai 2026.

E-0183-5.4 CHAIRE NOVARTIS - FONDATION CANADIENNE DU FOIE EN HÉPATOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-278

Le Comité exécutif nomme **Marc Bilodeau**, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Novartis-Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal, et ce, pour un troisième mandat d'une durée de trois (3) ans débutant le 21 novembre 2023 et se terminant le 20 novembre 2026, conformément au document **2023-A0016-0183e-278** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

E-0183-5.5 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES  
ET DE LANGUES DU MONDE - NOMINATION D'UNE DIRECTION INTÉRIMAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-266

Le Comité exécutif nomme **Guy Lanoue**, professeur titulaire au Département d'anthropologie, à titre de directeur intérimaire du Département de littérature et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et se terminant le 31 mai 2024, conformément au document **2023-A0016-0183e-266** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-5.6 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE SCIENCES  
BIOLOGIQUES - NOMINATION D'UNE DIRECTION INTÉRIMAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-267

Le Comité exécutif nomme **Francis Gingras**, professeur titulaire au Département des littératures de langue française, à titre de directeur intérimaire du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et se terminant le 31 mai 2024, conformément au document **2023-A0016-0183e-267** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-5.7 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT D'HISTOIRE -  
NOMINATION D'UNE DIRECTION INTÉRIMAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-268

Le Comité exécutif nomme **Ollivier Hubert**, professeur titulaire, à titre de directeur intérimaire du Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et se terminant le 31 mai 2024, conformément au document **2023-A0016-0183e-268** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0183-5.8 FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION - DÉPARTEMENT  
D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION - NOMINATION D'UNE  
DIRECTION INTÉRIMAIRE  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-269

Le Comité exécutif nomme **David D'Arrisso**, professeur agrégé, à titre de directeur intérimaire du Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et se terminant le 31 mai 2024, conformément au document **2023-A0016-0183e-269** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 11

Résolutions adoptées à la 0183<sup>e</sup> séance  
tenue le 21 novembre 2023

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 décembre 2023

E-0183-5.9 FACULTÉ DE MUSIQUE - NOMINATION D'UN VICE-DOYEN OU D'UNE VICE-DOYENNE ET SECRÉTAIRE DE FACULTÉ  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-284

Le Comité exécutif nomme **Monique Pagé** à titre de vice-doyenne aux études de premier cycle et secrétaire de la Faculté de musique pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et se terminant le 31 mai 2024, conformément au document **2023-A0016-0183e-284** et son annexe déposés aux archives.

E-0183-5.10 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEUR(E)S  
2023-A0016-0183<sup>e</sup>-264

Le Comité exécutif prend acte des nominations et des renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2023-A0016-0182e-264** déposé aux archives.

E-0183-5.11 OCTROI DE GRADES  
2023-A0016-0183e-271 à 271.15

- Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2023-A0016-0183<sup>e</sup>-271 à 271.6** déposés aux archives;
- prend acte de la correction au document **2023-A0016-0182e-255.3** qui recommandait l'octroi de grades de Polytechnique Montréal lors de la 182<sup>e</sup> séance du Comité exécutif, conformément aux documents **2023-A0016-0183e-271.7 à 2023-A0016-0183e-271.15**.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot